Image not found or type unknown

Plusieurs offres d'achat sous le prix de vente

Par **A R**, le **28/09/2016** à **10:02**

Bonjour,

Nous avons fait une offre d'achat pour une maison, à un prix inférieur à celui souhaité par le propriétaire.
Entre temps, une autre offre a été faite par quelqu'un d'autre, au dessus de notre offre mais toujours sous le prix de vente.
Le notaire ne voulant pas qu'on passe notre temps à surenchérir l'un l'autre sur l'offre il a dit qu'il nous demanderait une offre sous pli : chacun propose le maximum qu'il peut mettre et ça sera le plus offrant qui remportera la vente.

Est-ce possible de faire ça, sachant qu'à la base c'est une vente classique, pas une vente aux enchères ?

Si jamais les deux offres sont égales ou à 500 euros près, le notaire peut-il choisir le meilleur dossier (et comment justifier que nous sommes les "meilleurs" justement) ?

merci d'avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **28/09/2016** à **10:54**

Bonjour,
C'est tout à fait légal.
En fait, lorsqu'un bien est mis en vente à un certain prix, seul celui qui donne son accord pour acheter à ce prix là est sur d'emporter la vente (on dit que la vente est parfaite, accord sur la chose et le prix).
Toute offre d'achat en dessous du prix de vente n'est qu'une proposition faite au vendeur.
Celui-ci n'a même pas obligation d'y répondre, il peut très bien mettre ces offres directement à la poubelle.
Il est donc totalement libre d'accepter n'importe laquelle de ces offres ou de la refuser. Une fois qu'il l'accepte, la vente devient parfaite.
Votre seule possibilité d'être sur d'emporter la vente reste de donner votre accord le premier au prix de vente demandé.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés